



Collège privé d'enseignement adapté

27 rue de Saint-Gilles

30 000 Nîmes 04 66 38 84 18

<http://www.college-samuel-vincent.fr>

[accueilcollege@samuelvincent.fr](mailto:accueilcollege@samuelvincent.fr)

### **Les fondements du collège**

Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation dont le premier objectif est l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, défini en application de l'article L.122-1-1 du code de l'éducation.

Les collégiens scolarisés au collège d'enseignement adapté Samuel Vincent reçoivent une formation qui s'inscrit dans les finalités d'ensemble du collège et qui leur permet de construire un projet personnel d'orientation.

Afin d'atteindre cet objectif, la formation dispensée aux élèves articule enseignement général et mise en œuvre d'adaptations pédagogiques individualisées notamment dans le cadre de projets personnalisés de scolarisation.

### **Les élèves accueillis**

Conformément au projet d'établissement qui exprime son attachement aux valeurs républicaines et aux notions de démocratie, de laïcité et de justice sociale, les élèves accueillis au collège présentent :

- 1) des **ennuis de santé** ou un **handicap sensoriel** ou **moteur** ;
- 2) des **difficultés dans les apprentissages**, dues par exemple à des troubles cognitifs, pour lesquelles une adaptation et un renforcement des techniques pédagogiques s'avèrent indispensables.
- 3) une **fragilité psychologique**, à l'exception de celle susceptible de provoquer des manifestations comportementales graves.



## **Modalités d'admission au collège d'enseignement adapté Samuel Vincent**

**Les familles rencontrent tout d'abord le principal de collège puis constituent un dossier.**

**Les pièces du dossier à constituer :**

- 1) **informations relatives à la scolarisation et aux apprentissages : *Annexe C***

**Ce document est à demander à l'établissement scolaire d'origine qui le renseigne.**

- 2) **bilans médicaux sous pli confidentiel**
- 3) **évaluation psychométrique sous pli confidentiel**
- 4) **bilans des rééducations**
- 5) **lettre motivée des parents**
- 6) **livret personnel de compétences, palier 2**
- 7) **Autres pièces le cas échéant :**

- .....
- .....
- .....

**Les dossiers sont à déposer par les familles au secrétariat du collège.**

**Les demandes sont examinées en commission pluridisciplinaire au mois de mai.**

**Le Principal, F. Ourcival**